



Jour de repos pendant jour férié

Par Patrick6440

Bonjour,

Je travaille à temps partiel (80%) avec un salaire à 80% également, avec le vendredi comme jour de congé (convention de l'automobile).

L'année prochaine, 4 jours fériés 'tombent' sur les vendredis.
Est ce que je récupère ces 4 jours ou serai-je indemnisé ?
J'ai vu que la métallurgie les indemnisé, d'où ma question.

Merci de votre aide et retour,

Par kang74

Bonjour

C'est la règle du tant pis tant mieux qui s'applique : si vous ne travaillez pas un jour férié, vous ne perdrez rien, mais vous ne gagnez rien de plus .

Par de là, on ne va pas vous indemniser d'un jour ou vous n'auriez pas dû travailler , ou si vous préférez, l'indemnisation sera de 0h .

Votre convention ne prévoit rien de différent que le code du travail à ce niveau là, la seule différence c'est que si vous travaillez un jour férié il y a majoration .